



L'Iran veut avoir les baha'is à l'usure

FOI BAH'A'IE • L'intensification des pressions exercées par les autorités iraniennes sur la minorité baha'ie du pays laisse présager une nouvelle vague de persécutions. Rencontre avec la communauté suisse.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CORINNE AUBLANC

«Nous ne nous considérons pas comme une minorité religieuse persécutée. Nous avons au contraire un rôle à jouer pour contribuer à l'amélioration de la civilisation à l'échelle mondiale.» C'est par cette déclaration que John-Paul Vader, secrétaire général des baha'is de Suisse, ponctuait, aux côtés de l'attachée de presse Danièle Bianchi, une récente entrevue accordée au *Courrier*. Il n'empêche. Les échos venus d'Iran inquiètent la diaspora baha'ie: avec l'intensification, au fil des mois, des pressions exercées par le régime des mollahs (lire ci-dessous), il semblerait qu'il y ait «fort à craindre» pour la sécurité des quelque 350 000 baha'is iraniens, la plus forte minorité religieuse non musulmane du pays, qui est pourtant pacifique et respectueuse des lois du pays.

La communauté baha'ie apprenait ainsi récemment l'arrestation à Shiraz, le 19 mai dernier, de cinquante-quatre de ses membres engagés, pour la plupart, dans l'éducation d'enfants défavorisés via une ONG pourtant reconnue par le régime. Appartements fouillés, matériel pédagogique confisqué... «Trois sont encore sous les verrous. Ce qui porte à cent vingt-cinq le nombre de fidèles ayant subi la détention depuis le début 2005», précise M^{me} Bianchi. Par ailleurs, le 20

mars, une rapporteure spéciale de la Commission des droits de l'homme de l'ONU signalait l'existence d'un document confidentiel selon lequel les autorités iraniennes avaient entrepris de lister tous les membres de la communauté baha'ie en Iran... Point de vue depuis la Suisse.

En quoi l'évolution de la situation des baha'is en Iran laisse-t-elle présager le pire?

John-Paul Vader: Le fichage systématique des membres de la communauté enclenché à l'automne dernier nous inquiète d'autant plus qu'il a été initié dans la plus grande discrétion. C'est par lettre confidentielle qu'en date du 29 octobre, le guide suprême de la révolution islamique Ali Khamenei demandait au chef d'état-major de l'armée que le recensement et la surveillance des baha'is s'effectuent secrètement, via les services de renseignement, la police et les gardiens de la révolution. L'année dernière, un subterfuge avait déjà permis aux autorités de répertorier un millier d'étudiants baha'is, en leur assurant qu'ils pouvaient intégrer sans crainte l'université. Devant déclarer leur religion à l'inscription, ils se sont retrouvés «musulmans» sur leur carte d'étudiant. Outre cette inacceptable tentative de conversion forcée, ces jeunes, aujourd'hui régulièrement harcelés, sont toujours interdits d'études. Des stratagèmes si-



Au Mont-Carmel, le mausolée du Bab et ses dix-neuf jardins suspendus qui surplombent la ville israélienne de Haïfa constituent l'un des principaux lieux saints des baha'is. KEYSTONE

milaires au niveau des Chambres de commerce ont également permis de lister les baha'is exerçant des professions indépendantes.

Ces actions interviennent dans une campagne de déni-

gement menée par les médias officiels, qui rappelle la stigmatisation des juifs dans l'Allemagne des années 1930. Ainsi le quotidien *Kayhan*, à Téhéran, a publié depuis octobre 2005 une trentaine d'articles

diffamatoires, qui déforment notre histoire et notre religion. Les baha'is y sont accusés d'être des ennemis de l'islam, des espions d'Israël ou encore des suppôts de l'Occident. Le climat actuel en Iran ressemble beaucoup à celui qui y régnait déjà en 1955 et en 1979, juste avant les précédentes vagues de répression massive dont les membres de notre communauté ont fait les frais...

Mais que reproche-t-on, au fond, aux baha'is?

Danièle Bianchi: Nos conceptions religieuses, qui passent par la défense des droits des femmes ou encore la recherche indépendante de la vérité, sont vécues comme une menace par les autorités islamiques, qui en réprochent le caractère moderne. Dans le cas des arrestations de Shiraz, les charges retenues contre les personnes arrêtées restent inconnues. Mais le fait même de participer à des actes de foi baha'ie constitue un chef d'accusation. Née en Iran et postérieure à l'islam, notre foi est considérée comme hérétique et blasphématoire.

Depuis les années 1980, la mobilisation internationale semblait pourtant avoir quelque peu calmé le jeu...

J.-P. Vader: Chaque année, des résolutions onusiennes condamnent l'Iran. Sans autre résultat, pour l'instant, que de créer un effet dissuasif. Les exactions commises envers les membres de la communauté sont en effet moins «spectaculaires» que dans les années 1980, mais en surface seulement. Un exemple: il y a deux ou trois ans, des mères de recrues baha'ies tuées par un officier ont été priées de payer le prix des cartouches... On assiste en fait aujourd'hui à un changement de stratégie: les autorités iraniennes pratiquent un étranglement lent de la communauté, en lui refusant l'éducation, en lui interdisant de travailler, ou en tentant d'islamiser les enfants via les écoles coraniques. Face à ce travail de sape, la communauté baha'ie iranienne court le risque de déperir lentement.

Au-delà des voies d'action diplomatique et médiatique, existe-t-il d'autres formes de résistance pratiquées par la communauté?

D. Bianchi: Nos actions passent uniquement par des moyens légaux et pacifiques. L'année dernière, par exemple, nous avons contacté des étudiants et des ministres de l'Education pour influencer la politique iranienne concernant l'accès à l'enseignement supérieur. A la suite de cela, des intellectuels français ont lancé une pétition. En fait, conformément à nos croyances, nous exprimons notre loyauté envers nos gouvernements quels qu'ils soient. Nous ne nous réclamons d'aucune idéologie et bannissons tout engagement partisan ou activité subversive.

N'avez-vous jamais songé à vous faire épauler par des mouvements convergents, comme par exemple certains courants actifs dans la lutte altermondialiste?

J.-P. Vader: Même lorsqu'ils défendent une belle cause, les militants militent par essence toujours contre quelque chose ou contre quelqu'un. Or notre religion repose sur l'unité: nous ne sommes contre personne! Nous postulons que l'être humain, quel qu'il soit, a simplement besoin d'une éducation qui lui permette d'exploiter son potentiel inné pour le service de l'humanité. Nous ne retenons donc pas la notion de forces négatives à combattre. Bien sûr, des mouvements d'opposition au régime iranien nous proposent leur soutien face à la situation de nos frères et sœurs en Iran. Nous le refusons, par crainte de politiser cette thématique. Nous demandons simplement la reconnaissance de nos droits fondamentaux¹, tels qu'ils sont stipulés dans la Déclaration internationale des droits de l'homme, et à laquelle l'Iran a adhéré. I

¹Ndlr: A ce titre, la défense des droits des baha'is en Iran est soutenue par des organisations telles qu'Amnesty International, la Société pour les peuples menacés, la Fédération internationale des droits de l'homme ou encore Human Rights Watch.

ABSENCE DE PROTECTION LÉGALE EN IRAN

Minorité religieuse la plus importante d'Iran, avec quelque 350 000 membres, les baha'is subissent depuis un siècle et demi une ségrégation et des vagues de persécution au motif de leurs convictions spirituelles. La dernière a eu lieu en 1979, au lendemain de la révolution islamique. Depuis, les persécutions sont devenues systématiques. Plus de 200 baha'is ont ainsi été tués depuis le début des années 1980 parce qu'ils avaient refusé de se convertir à l'islam, des centaines d'entre eux ont été emprisonnés et des dizaines de milliers ont vu leurs habitations détruites, leurs biens confisqués, leurs outils de production saccagés, leurs institutions interdites et leurs lieux saints et cimetières détruits. Alors que quelque 200 000 fidèles ont préféré quitter le pays.

Contrairement aux membres des minorités chrétiennes, juives et zoroastriennes, qui bénéficient d'un statut de

citoyens de «seconde zone», les baha'is, non reconnus, sont relégués au rang d'«infidèles non protégés» par la constitution iranienne, relève, dans son rapport de 2003, la Fédération internationale des droits de l'homme. Diverses interventions de l'ONU et la mobilisation de l'opinion publique internationale a quelque peu freiné la répression, qui se perpétue néanmoins sous des formes plus subtiles. Les baha'is sont notamment interdits d'accès à la fonction publique et à l'éducation, ils n'ont plus le droit de percevoir une retraite, d'inscrire leur nom sur les tombes de leurs défunts, d'hériter ou de se réunir pour leurs pratiques culturelles. Face à cette discrimination, des actions de résistance non violente se sont développées, comme la mise sur pied d'un réseau d'enseignement supérieur pour former les étudiants exclus des universités. Mais le pire reste à craindre. CAC

«Dieu est un, l'humanité est une»

Demain, les 6 ou 7 millions de fidèles baha'is répartis dans 232 pays sur les cinq continents commémoreront le martyre du «Bab», précurseur de la foi baha'ie, exécuté sur ordre du shah d'Iran en 1850 (lire ci-dessous). Sans clergé, sans lieux de culte ni liturgie, la religion baha'ie comporte des textes sacrés, que chaque croyant est appelé à comprendre par lui-même, et des règles de vie. Ses principes spirituels, contenus dans les écrits de Baha'u'llah, s'étendent sur des vastes domaines, qui développent la visée universelle d'une «société mondiale» basée sur l'amélioration spirituelle et sur l'amélioration des conditions de vie matérielle. Les baha'is prônent en effet l'unité comme idéal spirituel: l'unicité de Dieu – les religions du monde étant les chapitres successifs d'une seule et même révélation divine – et l'unicité du genre humain sans distinction de race, de religion, de sexe et de classe.

De ces principes fondamentaux, découlent notamment la condamnation des préjugés et des superstitions,

l'aspiration à la paix, la recherche sans entraves de la vérité, l'égalité entre hommes et femmes, l'harmonie entre la religion et les sciences; l'accès à l'éducation pour tous, la justice sociale et le développement durable.

Dans la pratique, les communautés sont organisées sous la forme de conseils élus à bulletin secret – les «assemblées spirituelles». La Suisse en compte actuellement vingt-quatre, qui regroupent un millier de fidèles et qui sont chapeautées depuis 1962 par une assemblée spirituelle nationale. L'organe administratif et spirituel suprême est, au niveau international, la «Maison universelle de justice», qui siège à Haïfa, en Israël, où les membres des 181 assemblées nationales baha'ies dans le monde se rendent tous les cinq ans pour en élire les représentants.

Au plan spirituel, les fidèles sont en principe tenus de prier une fois par jour et de jeûner dix-neuf jours au mois de mars, le dernier mois du calendrier baha'î. Ils se rassemblent

tous les dix-neuf jours chez l'un d'entre eux pour des échanges à caractère spirituel, administratif et social. Un accent particulier est mis sur l'éducation des enfants, basée sur des principes moraux, et leur sensibilisation «au fait qu'ils appartiennent à une seule grande et même famille humaine», notamment, comme c'est le cas en Suisse, via des écoles d'été et d'hiver, par ailleurs ouvertes aux non membres. Dès l'âge de 15 ans, les

jeunes peuvent ensuite choisir leur appartenance religieuse.

Dans le même esprit, si les baha'is accordent une grande importance au mariage et à la fidélité, «le divorce, bien que découragé, n'est pas sanctionné». Il en va de même pour des questions aussi délicates que l'avortement ou le suicide. Une mise en pratique, en quelque sorte, du principe de non-jugement prôné par la communauté.

Organisation non gouvernementale agréée par les instances onusiennes, la Communauté internationale baha'ie est dotée du statut consultatif auprès Conseil économique et social (Ecosoc) et de l'Unicef. A ce titre, elle participe aux travaux des diverses conférences internationales en lien avec des thèmes socio-économiques. CAC

¹Le calendrier comprend 19 mois de 19 jours, plus 4 à 5 «jours intercalaires».

BRIBES D'HISTOIRE

La foi baha'ie, la plus jeune des religions monothéistes et révélées, est née en Perse (Iran) au XIX^e siècle. En 1846, le «Bab» Siyyid'Ali Muhammad a annoncé la venue d'un nouveau messager de Dieu, ouvrant sur l'ère de paix attendue par toutes les grandes religions. Considéré comme un agitateur dangereux par les autorités musulmanes, il sera fusillé dans la ville iranienne de Tabriz. Sa dépouille, longtemps tenue cachée par les fidèles, repose à Haïfa, au Mont-Carmel, en Israël. Quant au messager promis, Baha'u'llah («la gloire de Dieu»), il se présente sous les

traits d'un noble persan né à Téhéran en 1817 sous le nom de Mirza Husayn Ali Nuri. Le fondateur de la foi baha'ie proclame son rôle de messager divin en 1863 à Bagdad. Il prêche une réforme spirituelle et morale de l'islam, qui intègre notamment le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Alors que ses fidèles sont persécutés, Baha'u'llah est contraint à des exils successifs pour finir en Palestine. Il mourra en 1892 près de Saint-Jean d'Acre après quarante ans de prison et d'exil, en ayant publié les principaux écrits sacrés baha'is. CAC